

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion - Commune

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Murielle NUNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Communal pour l'année 2022.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



[Signature]

Résultats budgétaires de l'exercice

37700 - BOUGNON

Exercice

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 581 580,00 | 406 570,00 | 988 150,00 |
| Titres de recette émis (b) | 321 819,97 | 309 419,83 | 631 239,80 |
| Réductions de titres (c) | | 4 405,00 | 4 405,00 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 321 819,97 | 305 014,83 | 626 834,80 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 581 580,00 | 406 570,00 | 988 150,00 |
| Mandats émis (f) | 124 540,55 | 229 584,91 | 354 125,46 |
| Annulations de mandats (g) | | 684,96 | 684,96 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 124 540,55 | 228 899,95 | 353 440,50 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | 197 279,42 | 76 114,88 | 273 394,30 |
| (h - d) Déficit | | | |

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37700 - BOUGNON

Exercice 2022

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE |
|---|---|--|-----------------------------|--|--------------------------------------|
| I - Budget principal | | | | | |
| Investissement | -95 034,54 | | 197 279,42 | | 101 44,88 |
| Fonctionnement | 170 941,08 | 15 401,54 | 76 114,88 | | 231 464,42 |
| TOTAL I | 75 906,54 | 15 401,54 | 273 394,30 | | 333 899,30 |
| II - Budgets des services à caractère administratif 37702-LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON | | | | | |
| Investissement | | | | | |
| Fonctionnement | | | | | |
| Sous-Total | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 37701-EAU BOUGNON | | | | | |
| Investissement | 312 544,53 | | -122 969,49 | | 189 575,04 |

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion – Eau et Assainissement

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Murielle NUNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Eau-Assainissement pour l'année 2022.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



Résultats budgétaires de l'exercice

37701 - EAU BOUGNON

Exercice

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 867 380,00 | 126 090,00 | 993 470,00 |
| Titres de recette émis (b) | 533 034,30 | 105 916,16 | 638 950,46 |
| Réductions de titres (c) | | 392,16 | 392,16 |
| Recettes nettes (d = b - c) | 533 034,30 | 105 524,00 | 638 558,30 |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 867 380,00 | 126 090,00 | 993 470,00 |
| Mandats émis (f) | 656 003,79 | 116 322,69 | 772 326,48 |
| Annulations de mandats (g) | | 585,48 | 585,48 |
| Depenses nettes (h = f - g) | 656 003,79 | 115 737,21 | 771 741,00 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | | |
| (h - d) Déficit | 122 969,49 | 10 213,21 | 133 182,70 |

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37701 - EAU BOUGNON

Exercice 2022

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 |
|--|--|--|--|--|--|
| I - Budget principal Investissement Fonctionnement | | | | | |
| TOTAL I | | | | | |
| II - Budgets des services à caractère administratif | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial EAU BOUGNON Investissement Fonctionnement | 312 544,53 7 611,91 320 156,44 | | -122 969,49 -10 213,21 -133 182,70 | | 189 575,04 -2 601,30 186 973,74 |
| Sous-Total | 320 156,44 | | -133 182,70 | | 186 973,74 |
| TOTAL III | 320 156,44 | | -133 182,70 | | 186 973,74 |
| TOTAL I + II + III | 320 156,44 | | -133 182,70 | | 186 973,74 |

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte de Gestion – Lot. Pellerotte 2 Bougnon

Après avoir pris connaissance du Compte de Gestion de la comptable du Trésor, Madame Murielle NUNES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget Lot. Pellerotte 2 Bougnon pour l'année 2022.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



Résultats budgétaires de l'exercice

37702 - LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON

Exercice : 2023

| | SECTION D'INVESTISSEMENT | SECTION DE FONCTIONNEMENT | TOTAL DES SECTIONS |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| RECETTES | | | |
| Prévisions budgétaires totales (a) | 26 000,00 | 26 000,00 | 52 000,00 |
| Titres de recette émis (b) | | | |
| Réductions de titres (c) | | | |
| Recettes nettes (d = b - c) | | | |
| DEPENSES | | | |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 26 000,00 | 26 000,00 | 52 000,00 |
| Mandats émis (f) | | | |
| Annulations de mandats (g) | | | |
| Depenses nettes (h = f - g) | | | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | | | |
| (d - h) Excédent | | | |
| (h - d) Déficit | | | |

37702 - LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON

Exercice 2022

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE L'EXERCICE 2022 |
|--|--|--|-----------------------------|--|--|
| I - Budget principal Investissement Fonctionnement | | | | | |
| TOTAL I | | | | | |
| II - Budgets des services à caractère administratif LOT PELLEROTTE 2 BOUGNON Investissement Fonctionnement | | | | | |
| Sous-Total | | | | | |
| TOTAL II | | | | | |
| III - Budgets des services à caractère industriel et commercial | | | | | |
| TOTAL III | | | | | |
| TOTAL I + II + III | | | | | |

COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Fonctionnement en €

Dépenses : 115 737,21

Recettes : 105 524,00

| Déficit 2022 | Excédent 2021 | Déficit total |
|---------------|---------------|---------------|
| - 10 213,21 + | 7611,91= | - 2601,30 |

Investissement en €

Dépenses : 656 003,79

Recettes : 533 034,30

| Déficit 2022 | Excédent 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| -122 969,49 + | 312 544,53 = | 189 575,04 |

Le compte administratif 2022 laisse apparaitre un déficit global de fonctionnement et un excédent d'investissement. La dépense d'investissements la plus haute est le remboursement de l'emprunt à court terme.

Emprunt :1^{er} emprunt : 450 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 0,64002^{ème} emprunt à court terme : 600 000 sur 2 ans à un taux révisable de 0,3910. Il a été remboursé sur 2022.

Ratio solvabilité 2022 : 24,52 %

Encours de la dette /Caf brute 2022 : 4,17 %

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement en €

Dépenses : 228 899,95

Recettes : 305 014,83

| Excédent 2022 | Excédent 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| 76 114,88 + | 155 539,54 | 231 654,42 |

Investissement en €

Dépenses : 124 540,55

Recettes : 321 819,97

| Excédent 2022 | Déficit 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| 197 279,42 + | - 95 034,54 = | 102 244,88 |

Le compte administratif 2022 laisse apparaitre un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Dépenses 5 494 €

Recettes 63 738 €

Gestion du Personnel : Aucune variation1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Un nouvel emprunt de 250 000 € sur 20 ans a été réalisé dans le cadre des investissements.

Ratio solvabilité 2022 : 18,46 %

Encours de la dette /Caf brute 2022 : 1,68 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les principaux travaux réalisés sont :

- Réfection du mur élargissement rue,
- Chaufferie à granulés Mairie,
- Réfection du Monument aux Morts,
- Logement Mairie 1^{er} étage (réfection salle de bain).

Recettes :

Nous avons encaissé la taxe d'aménagement, le FCTVA de l'année 2020, l'avance de subvention pour le remplacement de la chaudière (SIED), les amendes de police et encaissement d'un prêt.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PELLEROTTE 2 » :

Nous avons créé un nouveau budget pour le nouveau lotissement.

Aucun mouvement en fonctionnement, ni en investissement.

Le Maire,
D.HUGEDET



Le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-217000793-20230310-2023_03_004

COMMUNE DE BOUGNON

CA 2022

Code INSEE

Commune

COM

ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice :

13

Nombre de membres présents :

13

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour 8

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 02/03/2023

Présenté par le Maire

A Bougnon, le 10/03/2023

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Bougnon, le 10/03/2023

le Conseil Municipal

| | |
|--------------------------|--|
| ARNOULD Michael | |
| BONNE Antoine | |
| DEMANGE Marie-Line | |
| DUSSY Marilyne | |
| ETIENNE Françoise | |
| GROSJEAN Françoise | |
| MIGNOT Sophie | |
| RENAUDIN Philippe | |
| THOMAS Justine | |
| VALOT Valérie | |
| VICAIRE-BRISSON Isabelle | |
| VON FELTEN Karl | |

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Bougnon, le

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 08
votants : 08

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif – Eau Assainissement

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Eau-Assainissement, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Karl VON FELTEN, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 115 737,21 €

Recettes : 105 524,00 €

Résultat de l'exercice : - 10213,21 €Investissement

Dépenses : 656 003,79 €

Recettes : 533 034,30 €

Résultat de l'exercice : - 122 969,49 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

 **Le Maire,**


COMMUNE DE BOUGNON

Note de synthèse

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Fonctionnement en €

Dépenses : 115 737,21

Recettes : 105 524,00

| Déficit 2022 | Excédent 2021 | Déficit total |
|---------------|---------------|---------------|
| - 10 213,21 + | 7611,91= | - 2601,30 |

Investissement en €

Dépenses : 656 003,79

Recettes : 533 034,30

| Déficit 2022 | Excédent 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| -122 969,49 + | 312 544,53 = | 189 575,04 |

Le compte administratif 2022 laisse apparaître un déficit global de fonctionnement et un excédent d'investissement. La dépense d'investissements la plus haute est le remboursement de l'emprunt à court terme.

Emprunt :1^{er} emprunt : 450 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 0,64002^{ème} emprunt à court terme : 600 000 sur 2 ans à un taux révisable de 0,3910. Il a été remboursé sur 2022.

Ratio solvabilité 2022 : 24,52 %

Encours de la dette /Caf brute 2022 : 4,17 %

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement en €

Dépenses : 228 899,95

Recettes : 305 014,83

| Excédent 2022 | Excédent 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| 76 114,88 + | 155 539,54 | 231 654,42 |

Investissement en €

Dépenses : 124 540,55

Recettes : 321 819,97

| Excédent 2022 | Déficit 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| 197 279,42 + | - 95 034,54 = | 102 244,88 |

Le compte administratif 2022 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Dépenses 5 494 €

Recettes 63 738 €

Gestion du Personnel : Aucune variation1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Un nouvel emprunt de 250 000 € sur 20 ans a été réalisé dans le cadre des investissements.

Ratio solvabilité 2022 : 18,46 %

Encours de la dette /Caf brute 2022 : 1,68 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les principaux travaux réalisés sont :

- Réfection du mur élargissement rue,
- Chaufferie à granulés Mairie,
- Réfection du Monument aux Morts,
- Logement Mairie 1^{er} étage (réfection salle de bain).

Recettes :

Nous avons encaissé la taxe d'aménagement, le FCTVA de l'année 2020, l'avance de subvention pour le remplacement de la chaudière (SIED), les amendes de police et encaissement d'un prêt.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PELLEROTTE 2 » :

Nous avons créé un nouveau budget pour le nouveau lotissement.

Aucun mouvement en fonctionnement, ni en investissement.

Le Maire,
D.HUGEDET



Le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-217000788-20230310-2023_03_005

COMMUNE DE BOUGNON

CA 2022

Code INSEE

Service

EAU

ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour 8

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 02/03/2023

Présenté par le Président

A Bougnon, le 10/03/2023

Le Président

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire

A Bougnon, le 10/03/2021

le Conseil d'Administration

| | |
|--------------------------|--|
| ARNOULD Michael | |
| BONNE Antoine | |
| DEMANGE Marie-Line | |
| DUSSY Marilyne | |
| ETIENNE Françoise | |
| GROSJEAN Françoise | |
| MIGNOT Sophie | |
| RENAUDIN Philippe | |
| THOMAS Justine | |
| VALOT Valérie | |
| VICAIRE-BRISSON Isabelle | |
| VON FELTEN Karl | |

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication, le

A Bougnon, le

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 08
votants : 08

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Compte Administratif – Lot. Pellerotte 2 Bougnon

Dans la même séance, après avoir validé le Compte de Gestion du Budget Lot. Pellerotte 2 Bougnon, après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2022, dressé par le Maire, celui-ci s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Karl VON FELTEN, Maire Adjoint, l'adopte à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Investissement

Dépenses : 0 € Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice : 0 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

COMMUNE DE BOUGNON**Note de synthèse****COMPTE ADMINISTRATIF 2022****BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » :****Fonctionnement en €**

Dépenses : 115 737,21

Recettes : 105 524,00

| Déficit 2022 | Excédent 2021 | Déficit total |
|---------------|---------------|---------------|
| - 10 213,21 + | 7611,91= | - 2601,30 |

Investissement en €

Dépenses : 656 003,79

Recettes : 533 034,30

| Déficit 2022 | Excédent 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| -122 969,49 + | 312 544,53 = | 189 575,04 |

Le compte administratif 2022 laisse apparaître un déficit global de fonctionnement et un excédent d'investissement. La dépense d'investissements la plus haute est le remboursement de l'emprunt à court terme.

Emprunt :1^{er} emprunt : 450 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 0,64002^{ème} emprunt à court terme : 600 000 sur 2 ans à un taux révisable de 0,3910. Il a été remboursé sur 2022.

Ratio solvabilité 2022 : 24,52 %

Encours de la dette /Caf brute 2022 : 4,17 %

BUDGET COMMUNAL :**Fonctionnement en €**

Dépenses : 228 899,95

Recettes : 305 014,83

| Excédent 2022 | Excédent 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| 76 114,88 + | 155 539,54 | 231 654,42 |

Investissement en €

Dépenses : 124 540,55

Recettes : 321 819,97

| Excédent 2022 | Déficit 2021 | Excédent total |
|---------------|---------------|----------------|
| 197 279,42 + | - 95 034,54 = | 102 244,88 |

Le compte administratif 2022 laisse apparaître un excédent global de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Nous constatons des restes à réaliser en dépenses et recettes :

Dépenses 5 494 €

Recettes 63 738 €

Gestion du Personnel : Aucune variation1 adjointe administrative principale de 1^{ère} classe : 17 h 50/35 h2 adjoints techniques 2^{ème} classe : 32 h /35 h *

2 h/35 h

*Mise à disposition auprès la Communauté de Communes Terres de Saône, à hauteur de 11 h 40 selon le principe de mutualisation ascendante.

Un nouvel emprunt de 250 000 € sur 20 ans a été réalisé dans le cadre des investissements.

Ratio solvabilité 2022 : 18,46 %

Encours de la dette /Caf brute 2022 : 1,68 %

Section d'investissement :

Dépenses :

Les principaux travaux réalisés sont :

- Réfection du mur élargissement rue,
- Chaufferie à granulés Mairie,
- Réfection du Monument aux Morts,
- Logement Mairie 1^{er} étage (réfection salle de bain).

Recettes :

Nous avons encaissé la taxe d'aménagement, le FCTVA de l'année 2020, l'avance de subvention pour le remplacement de la chaudière (SIED), les amendes de police et encaissement d'un prêt.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PELLEROTTE 2 » :

Nous avons créé un nouveau budget pour le nouveau lotissement.

Aucun mouvement en fonctionnement, ni en investissement.

Le Maire,
D.HUGEDET



Le 16/03/2023

Application agréée E-legalite.com

70_DE-070-217000793-20230310-2023_03_006

Budget Lot Pellerotte 2 37702

CA 2022

PEL

Code INSEE

Commune

ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Pour 8

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 02/03/2023

Présenté par le Maire

A Bougnon, le 10/03/2023

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A Bougnon, le 10/03/2023

le Conseil Municipal

| | |
|--------------------------|--|
| ARNOULD Michael | |
| BONNE Antoine | |
| DEMANGE Marie-Line | |
| DUSSY Marilyne | |
| ETIENNE Françoise | |
| GROSJEAN Françoise | |
| MIGNOT Sophie | |
| RENAUDIN Philippe | |
| THOMAS Justine | |
| VALOT Valérie | |
| VICAIRE-BRISSON Isabelle | |
| VON FELTEN Karl | |

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Bougnon, le

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Affectation des résultats (Commune, Eau et assainissement)

Dans la même séance, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les affectations de résultat pour le budget communal et de l'eau et assainissement. Il se présente de la façon suivante :

Commune :Affectation du Résultat

Fonctionnement R002 : 231 654,42 €
Investissement R0001 : 102 244,88 €

Eau et assainissement :Affectation du Résultat

Fonctionnement D002 : 2 601,30 €
Investissement R002 : 189 575,04 €

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,


EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Entretien voirie communale

Dans le cadre du transfert de compétence, compte tenu du bilan financier 2022, il est proposé un planning de travaux répartir sur les 3 années à venir.

Pour 2023, il est proposé de procéder à la réfection de la place des Montants, la réfection de certaines portions de trottoirs de la Grande Rue et l'aménagement de l'entrée sud du village.

Pour 2024 et 2025, il sera proposé de procéder à la réfection des trottoirs et l'aménagement des places de parking de la rue de l'école pour un coût estimé à environ 37 000 € HT.

Pour 2026, il sera proposé de procéder à la réfection des trottoirs de la rue du Parc, à condition que les propriétaires mitoyens concernés aient libéré l'espace public ; taille ou suppression de haies implantées en limite.

Dans le cadre de la voirie communale non transférée : il est proposé de procéder à la réfection du chemin rural de Trépoux (distance 525 m) pour un coût estimé à 11 107 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte toutes ces propositions.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Projet Photovoltaïque

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan de la note d'opportunité élaborée par le Sied.

La collectivité a la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur son école et sa mairie.

Deux options sont proposées :

1 – assurer la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre étant confiée au Sied, demeurer propriétaire des installations, percevoir le FCTVA et percevoir directement les recettes de revente de la production électrique.

2 – déléguer la maîtrise d'ouvrage au Sied, ce dernier demeurant propriétaire des installations pendant une durée de 20 ans, et pendant cette durée percevoir un loyer annuel pour la location des toitures.

Le loyer annuel est de 320 € pour la Mairie et de 234 € pour l'école.

Le montant des travaux est de 48 000 € pour la mairie et 20 000 € pour l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour l'option numéro 2 à savoir confier la maîtrise d'ouvrage au SIED quant à l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école et la mairie.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

[Signature]

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Résultats de l'appel d'offre - Date limite de remise des offres mardi 07 février 2023.

Suite à l'appel d'offre déposé en début d'année, 3 entreprises ont répondu :

- L'entreprise EUROVIA arrive en tête avec une note de 69.35 /100 et un montant de 143 408,91 € HT.
- L'entreprise COLAS-EST arrive en seconde position avec une note de 56.22/100 et un montant de 147 225,55 € HT.
- L'entreprise ROGER MARTIN se place en troisième position avec une note de 17/100 avec un montant de 161 150,63 € HT.

Le Maire précise aux membres du Conseil que le montant des subventions notifiées est de 19 947 €, que la collectivité reste dans l'attente d'une réponse quant aux dossiers déposés auprès de la Région (projet ENVI aire de covoiturage) d'une part et auprès de l'Etat (dossier 1% paysage) d'autre part.

Pour la réalisation de ce projet aménagement entrée ouest, il est proposé de :

- retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 143 408,91 €
- d'autoriser le maire à signer et à notifier le marché, solliciter les autres subventions potentielles auprès de :
 - L'Etat dans le cadre du 1% paysage d'un montant de 29 753,19 €
 - L'état dans le cadre de la DETR : 5 866 €
 - La Région pour l'aire de covoiturage : 14 403,13 €

Le reste à charge pour la commune, après perception du FCTVA, et selon les subventions accordées, oscillera entre 90 000 € et 141 500 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilynne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Assujettissement à la TVA du budget Principal sur les opérations liées au Bois et Forêt à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux ventes de bois exceptionnelles réalisées ces deux dernières années, la collectivité doit être assujettie à la TVA pour une période obligatoire de 3 ans.

La recette moyenne calculée pour les années 2021 et 2022 est de 58 037 €.

Selon les termes de l'article 298 bis-II-5 du Code Général des impôts, la collectivité ne peut plus prétendre au remboursement forfaitaire agricole, la recette moyenne étant supérieure au seuil de 46 000 € ; la collectivité ne peut plus relever du régime simplifié agricole à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il convient donc d'assujettir à la TVA le budget principal en ce qui concerne les bois et la forêt en dépenses et en recettes, l'affouage mis à part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'assujettissement à la TVA et donne pouvoir au Maire pour créer l'espace aux services des impôts.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

[Signature]

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilynne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Travaux ONF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2023.

Le montant s'élève à 9 991.85 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Achat de parcelles boisées
Annule et remplace la précédente

Pour donner suite au projet d'acquisition de parcelles boisées défini en 2013, au regard des essences présentes et de leur maturité, et surtout au regard des dégâts occasionnés par les événements météorologiques et les maladies, les estimations des 2 parcelles sont de :

1 500 € pour la parcelle ZN 21 d'une surface de 52 a 10 ca, à présenter aux descendants de Mr LARCHEY Jean
1 000 € pour la parcelle ZN 22 d'une surface de 28 a 60 ca, à présenter aux descendants de Mr LARCHEY René

Il est donc proposé d'acheter ces 2 parcelles pour un montant de 2 500 € + frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;



Le Maire,

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOUGNON**

Nombre de Conseillers

en exercice : 13
présents : 09
votants : 09

Le dix mars deux mil vingt-trois à 20 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Didier HUGEDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 mars 2023

Date de publication : 14 mars 2023

Présents : Mmes Françoise ETIENNE, GROSJEAN Françoise, Valérie VALOT, Sophie MIGNOT, Mrs Michael ARNOULD, Antoine BONNE, Didier HUGEDET, Philippe RENAUDIN, Karl VON FELTEN

Absents : Mmes Isabelle VICAIRE-BRISSON, Marilyne DUSSY, Marie-Line DEMANGE, Justine THOMAS

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame VALOT Valérie, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Achat de parcelles boisées

Pour donner suite au projet d'acquisition de parcelles boisées, au regard des essences présentes, et compte tenu des travaux d'exploitations réalisés, les estimations des 2 parcelles sont de :

900 € pour la parcelle ZR 27 d'une surface de 95 a 10 ca, à présenter à Mme MORENO Monique
1 100 € pour la parcelle ZR 29 d'une surface de 1 ha 21 a 10 ca, à présenter à Mr MORENO Daniel

Il est donc proposé d'acheter ces 2 parcelles pour un montant de 2 000 € + frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Maire est chargé de signer tous documents y relatifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ;

Le Maire,



[Signature]